

MAIRIE DE VERNONNEX
01210

Délibération n° : D2025012043

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Date de la convocation : 08 décembre 2025

Votes exprimés : 18

Séance 15 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la Commune de VERNONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : Jacques DUBOUT (maire) – Evelyne MARTIN - Patrick HEIDELBERGER – Donata ROTH - Jean-Laurent FERVEL - Marie-Anne SOLETTI - Emeline HEDRICH - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Michael BIRNER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT - Céline PAUGET - Jocelyne PETRY - Cyrille ROBERT - Pascale STEINMANN - Laurence TAQUET

PROCURATIONS : Roland MERLEAU donne procuration à Michael BIRNER, Roxane PERRET donne procuration à Emeline HEDRICH

Secrétaire de séance : Donata ROTH

OBJET : ADHESION AU SERVICE D'ECONOME DE FLUX

M. Le Maire informe que le SIEA a adhéré au programme ACTEE (fond chêne) concernant les Certificats d'économie d'énergie. Il est proposé aux collectivités d'adhérer au marché.

Madame la vice-présidente déléguée à l'innovation et à la transition écologique rappelle qu'une première convention relative à l'adhésion au service d'économie de flux proposé par le SIEA a été approuvée par une délibération du Bureau exécutif n° 2022.00153 du 10/05/2022 pour une durée de deux ans.

Le service d'économie de flux s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la collectivité. Ce service permet de mutualiser entre plusieurs collectivités un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments.

En plus d'une mission de base permettant de faire l'inventaire et l'analyse des consommations énergétiques du parc bâti, des missions supplémentaires optionnelles sont disponibles comme le bilan énergétique d'un bâtiment, l'accompagnement au décret « éco-énergie tertiaire », l'accompagnement à un projet de rénovation, etc.

Dans le cadre du programme ACTEE2 (Fonds CHÈNE), la prise en charge est de 50% des montants HT du salaire chargé de l'économie de flux.

Afin de poursuivre cette mission, une nouvelle convention doit être signée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER à la majorité 15 votes pour et 3 abstentions** d'adhérer au service économe de flux du SIEA pour un montant de cotisation de 1,66€ HT/an/habitant. Ce coefficient est à multiplier par le nombre d'habitants estimé à 2500, soit la somme de 4 150,00€ ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion au service économe de flux du SIEA ;
- **D'ENGAGER** à désigner un élu, un agent administratif et un référent technique pour le suivi du service économe de flux pendant la durée de la convention. ;
- **D'ENGAGER** à communiquer toutes les informations requises dont le SIEA aura besoin dans le cadre de la mise en œuvre du service ;
- **DE MANDATER** le SIEA pour la collecte des informations auprès des gestionnaires de réseaux ;
- **D'INFORMER** le SIEA de toute modification sur les bâtiments et sur leurs conditions d'utilisation, sur les équipements énergétiques et sur les modalités d'abonnement ;
- **DE CONFIER** la collecte et la valorisation des CEE au SIEA conformément à la convention afférente, en délibérant en ce sens ;
- **D'ASSOCIER ET CITER** l'accompagnement du SIEA et de la FNCCR dans toute opération de communication relative aux actions réalisées dans le cadre de la mission d'économie de flux ;
- **D'INFORMER ET INVITER** le SIEA de toutes actions et réalisations effectuées dans le cadre du service d'économie de flux ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire
Jacques DUBOUT

Secrétaire de séance
Donata ROTH

